

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2021-272 ter

Publié le 21 juillet 2021

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature aux agents de la direction régionale

Décision portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant délégation de signature aux collaborateurs

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral désignant M. Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance zonale

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté n°2021-021 portant sur la création de la délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Hauts-de-France (DRA-REIC)



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Liberté Égalité Fraternité

DÉCISION portant délégation de signature DREAL Hauts-de-France

Administration générale

Annule et remplace la décision du 14 décembre 2020

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Laurent TAPADINHAS, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

- Madame Catherine BARDY, Directrice Adjointe
- Madame Virginie MAIREY-POTIER, Directrice Adjointe
- Monsieur Matthieu DEWAS, Directeur Adjoint

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél.: 03 20 13 48 48- Fax: 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Article 2:

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe I de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général
Madame Anne LANGUE, Secrétaire Générale adjointe
Monsieur Loïc VANDERPLANCKE, chef du Service Mutualisé Marchés-Paie-Comptabilité (SMMAPAC)
Monsieur Thibaut FOURDRIN, adjoint au chef du SMMAPAC, chef du Centre de Prestations
Comptables Mutualisé
Madame Laurence CELMIS, cheffe du pôle GA-Paie-Retraites

Article 3:

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe II de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

Monsieur Lionel MIS, chef du service Sécurité des Transports et des Véhicules Monsieur Thierry THOUMY, adjoint au chef du service Sécurité des Transports et des Véhicules Monsieur Philippe VINCENT, chef du pôle régulation et contrôle des transports Monsieur Ali BIDA, chef de l'unité professions du transport Madame Elvire CANLERS, cheffe du pôle sécurité des circulations

Article 4:

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe III de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service Mobilité et Infrastructures

Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint à la cheffe du service Mobilité et Infrastructures

Madame Suzanne ROBACZYNSKI, cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national

Madame Claire CAFFIN, adjointe à la cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national

Monsieur François SANDT, responsable de la cellule procédures administratives et foncières

Article 5:

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe IV de l'article 1 er de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 à :

- Monsieur Nicolas MASERAK, chef du service Risques
- Monsieur John BRUNEVAL, chef du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement du Territoire
- Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- Madame Caroline DUMINY, cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
- Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, chef de l'Unité Départementale de l'Artois
- Madame Isabelle LIBERKOWSKI, cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- Monsieur Sébastien CARRE, chef de l'Unité Départementale de Lille
- Monsieur Arnaud DEPUYDT, chef de l'Unité Départementale du Littoral
- Monsieur Stéphane CHOQUET, chef de l'Unité Départementale de l'Oise
- Monsieur Guillaume VANDEVOORDE, chef de l'Unité Départementale de la Somme

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél.: 03 20 13 48 48- Fax: 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas MASERAK , subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Xavier STREBELLE, adjoint du chef du Service Risques

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur John BRUNEVAL, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Lionel HERMANGE, chef du pôle aménagement du territoire
- Madame Maggy DECLEIR, adjointe au chef du pôle aménagement du territoire
- Monsieur Bruno SARDINHA, chef du pôle air-climat-énergie
- Monsieur Pascal FASQUEL, adjoint au chef du pôle air-climat-énergie
- Madame Sophie HUCHETTE, cheffe du pôle habitat et construction
- Monsieur Grégory LAURENT, adjoint à la cheffe du pôle habitat et construction
- Monsieur Jean-Christophe HOLDERIC, chef de la mission expertise et capitalisation

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal ADJRIOU, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Paule FANGET, adjointe à la cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- Mme Caroline CALVEZ-MAES, cheffe du pôle Autorité Environnementale
- Mme Yvette BUCSI, adjointe à la cheffe du pôle Autorité Environnementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline DUMINY, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal DE SAINT VAAST, adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claire FREY, adjointe Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LIBERKOWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

 Monsieur Medhy MELIN, adjoint Risques Technologiques à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien CARRE, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Christelle MARQUIS, adjointe au chef de l'Unité Départementale de Départementale de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud DEPUYDT, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Grégory LEFRANCOIS, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral
- Monsieur Nicolas PACAULT, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Séphane CHOQUET, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Christelle TILLIER, adjointe au chef de l'Unité Départementale de l'Oise

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél.: 03 20 13 48 48- Fax: 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume VANDEVOORDE, subdélégation de signature est donnée à :

 Monsieur Hicham EL MOUDEN, adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de la Somme

Article 6:

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le 20 JUIL. 2021

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

Laurent TAPADINHAS



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Liberté Égalité Fraternité

DÉCISION

Ordonnancement secondaire

Annule et remplace la décision du 16 mars 2021

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Éric FISSE, directeur département des territoires et de la mer du Nord (délégation générale et ordonnancement), notamment son article 4,

Vu l'arrêté du DDTM 59 du 20 juillet 2021 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord – Exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et exercice d'attribution de passation des marchés

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

DÉCIDE

Article 1er:

Subdélégation de signature est donnée aux directrices Adjointes et au directeur Adjoint :

- Madame Catherine BARDY
- Madame Virginie MAIREY-POTIER
- Monsieur Matthieu DEWAS

pour l'exercice de Responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du Responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1^{er}, 2, et 3 pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2:

Subdélégation de signature est donnée à Madame Élodie PATTE-GONDRAN, Responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (M.S.P.R.), Madame Laurence VANACKER Adjointe de la Responsable M.S.P.R. et Monsieur Christophe ISORÉ, Chargé de mission LOLF, pour l'exercice de Responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du Responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3:

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

dans la limite des périmètres et seuils suivants, dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ciaprès :

BOP : Tous BOP Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général	
En cas d'absence ou d'em	pêchement de Francis BOULANGER :	
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	40 000 €
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	

BOP: 113 – « Paysage, eau, diversité » (PEB) Périmètre: Titres 3, 5 et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
En cas d'absence ou d'empê	chement de Marc GREVET :	
Nicolas ANGIBAUT	Coordination Procédures Env. Projet Canal Seine Nord Europe	40 000 €
Didier LHOMME	Adjoint au Chef du service Eau et Nature	
Laurent VANZWAELMEN	Adjoint au responsable du pôle « Planification et Gestion de l'Eau » et responsable du pôle Laboratoire d'hydrobiologie	
Jérémy HETZEL	Chargé de mission Qualité/Connaissance	
Frédéric FLORENT-GIARD	Chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	Chef du pôle Délégation de bassin Artois- Picardie	
François RIQUIEZ	Chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	

BOP : 135 – « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (UTAH) Périmètre : Titres 3, 5 et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
John BRUNEVAL	Chef du service ÉCLAT, référent du BOP 135	
En cas d'absence ou d'empê	chement de John BRUNEVAL :	
Sophie HUCHETTE	Cheffe du pôle habitat construction	40 000 €
Grégory LAURENT	Adjoint à la Cheffe du pôle habitat construction	
Jean-Christophe HOLDERIC	Responsable de la mission expertise et capitalisation	,
Lionel HERMANGE	Chef du pôle aménagement du territoire	
Maggy DECLEIR	Adjointe au Chef du pôle aménagement du territoire	

BOP : 159 - Expertise, information géographique et météorologique - EIGM Périmètre : Titres 3, 6 et 7

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Chantal ADJRIOU	Cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDÉE), référente du BOP 159 EIGM	
En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal ADJRIOU :		40 000 €
Paule FANGET	Adjointe à la Cheffe de service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDÉE)	
Frédéric CARLIER	Chef du pôle Promotion de la transition	

BOP : 174 – « Énergie, climat et après-mines » (EAM) Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
John BRUNEVAL	Chef du service ÉCLAT, référent du BOP 174	
Lionel MIS	Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	
En cas d'absence ou d'er	npêchement de John BRUNEVAL:	
Bruno SARDINHA	Chef du pôle Air-Climat-Énergie	40 000 €
Pascal FASQUEL	Adjoint au Chef du pôle Air-Climat-Energie	
En cas d'absence ou d'empêchement de Lionel MIS :		
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	
Didier BRUNET	Responsable du pôle véhicules	

BOP: 181 – « Prévention des risques » (PR) Périmètre: Titres 3, 5, et 6

Seuils **Agents Fonctions** (en euros, HT) Nicolas MASERAK Chef du service Risques Marc GREVET Chef du service Eau et Nature En cas d'absence ou d'empêchement de Nicolas MASERAK: Xavier STREBELLE Adjoint au chef du service risques & responsable de la mission Sécurité Défense et Chargé de mission auprès du chef du service Risques Transport et sûreté portuaire 40 000 € Laurent CHAUVEL Chef du Pôle risques accidentels Chef du Pôle risques sanitaires et pilotage Laurent COURAPIED de l'IIC Chef du pôle sous sol et ouvrages Roger DHENAIN hydrauliques Chef du pôle prévision des crues et François CLERC hydrométrie Pierre DELCOUR Chef d'unité hydrométrie Nathalie GAFFET Cheffe d'unité prévision des crues 10 000 € Adjointe à la Cheffe Unité Prévision des Océane ANTOINE crues Laurent GOBLET Éric WILK Limitée à l'usage de carte achat individuelle et Jean-Michel LACQUEMANT Techniciens hydro nominative, dans le respect Xavier POLBOS des plafonds définis Pascal LIS En cas d'absence ou d'empêchement de Marc GREVET Jérémy HETZEL Chargé de mission Qualité/Connaissance 40 000 €

Cheffe du pôle Risques naturels

Christine BRUNEL

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST) Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Séverine FEBVRE	Cheffe du Service Mobilité et Infrastructures (SMI), référent du BOP 203	180 000 € pour les commandes et marchés de travaux
Nicolas LENOIR	Adjoint à la Cheffe de service du SMI	40 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
		40 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (montant cumulé tous signataires qui a délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Lionel MIS	Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	40 000 €
En cas d'absence ou d	empêchement de Séverine FEBVRE :	
Luc FOLLEBOUT	Chef du pôle stratégie/mobilité déplacement/transport	100 000 € pour les commandes et marchés de travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Régis AUFFRET	Adjoint au Chef du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Nord Ouest AML et Littoral	
Thomas VIAL	Adjoint auChef du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Sud Est	
Suzanne ROBACZYNSKI	Cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de
Claire CAFFIN	Adjointe au Responsable du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Thierry OGEZ	Chargé mission Bruit	20 000 € pour les commandes
Thierry BOETE	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	et marchés travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
		20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction

David GIL	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	10 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et
Nordine OUZANI	Responsable cellule Stratégie et pilotage dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Laurent LEFEVRE	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
François SANDT	Responsable de la cellule procédures administratives et foncières	PI 10 000 € en montant annuel
Marie-Caroline DUGUEY	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	cumulé des bons de lettres de commandes pour comptages routiers
Stéphane DEHART	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
Martial MASSELOT	Référent prospective des transports PSMDT / USE	
Valentine BAYLE	Responsable de la cellule Modélisation et animation territoriale PSMDT / UNO	,
En cas d'absence	ou d'empêchement de Lionel MIS :	
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	
Philippe VINCENT	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	40 000 €
Vincent UYTTENHOVE	Chef d'unité supports des contrôles	10 000 €

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST) Périmètre : Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Séverine FEBVRE	Cheffe du SMI, référent du BOP 203	sans seuil
Nicolas LENOIR	Adjoint à la Cheffe du SMI	

BOP : 207 – « Sécurité et circulation routières » (SCR) Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Lionel MIS	Chef du SSTV	
En cas d'absence ou d'empêchement de Lionel MIS :		40 000 €
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	

BOP : 217 – « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEDMD)

Périmètre: Titres 2, 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général, référent du BOP 217	,
En cas d'absence ou d'empêd	hement de Francis BOULANGER :	
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	40 000 €
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Agents	Fonctions	Restrictions
Chantal ADJRIOU	Cheffe du service IDDÉE	× ×
En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal ADJRIOU :		Action 217-06-04
Paule FANGET	Adjointe à la Cheffe de service	

BOP: **723 - 354 - 349** Périmètre: **Titres 3 & 5**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général	40 000 €
En cas d'absence ou d'em	pêchement de Francis BOULANGER :	
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	

Article 4:

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3 dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3, délégation de signature est donnée aux agents désignés ciaprès, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

Titre 6:

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

Autres titres :

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil)

BOP : **113 – PEB**

Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	Uniquement le service fait
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP: **135 – UTAH**

Agents	Fonctions	Restrictions
Céline GALLOIS Romain HANNEDOUCHE Agnès PRESSENSE Laurent HERLIN Anne-Lise DEMEULENAERE Grégory CODRON Céline ZIMMER Geoffrey MUNIER Delphine BIGEARD Virginie VINSON Anne CARRIOU Edwige FOURNIER Sonia MEDJENI Élodie VERRIELE Alexandre MAYEUX Aurélien DECLOMESNIL Maryse BOURGOIN-DENOEUX Karin RUCKEBUSCH	Chargés de mission	sans
Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	Uniquement le service fait
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP: 159 - EIGM

Agents	Fonctions	Restrictions
Caroline CALVEZ-MAES Frédéric CARLIER Didier PALUCH Marie-Alexandrine VALÉRE	Chefs de Pôle	sans
Pierrick BOURGAIN Vanessa HERMEZ-COURSIER Maxime JOUSSERAND Noura MÉHABI	Chargés de mission	
Nathalie BOUDEVILLE Florence LECLERCQ	Assistantes et gestionnaire TEDD	
Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	Uniquement le genies fait
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	Uniquement le service fait
Stéphane DUFRIER	Adjointau responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP: 174 - EAM

Agents	Fonctions	Restrictions
Élisabeth ASLANIAN Fabien BILLET Noémie FRADET Chaouche YELLES Maryline ROSSI Aude CAVROIS Christophe RAOUL Alexandra KREBS-DUHAMEL Fabien PARADIS	Chargés de mission	
Patrick DEREUMAUX	Adjoint au Chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Sébastien CARRÉ	Chef d'UD Lille	
Florine MARX	Chef d'équipe véhicules UD Lille	sans
Christelle TILLIER	Chef d'UD Oise par intérim	a a
Guillaume VANDEVOORDE	Chef d'UD Somme	,
Isabelle LIBERKOWSKI	Cheffe d'UD Hainaut	e e
Stéphanie LAMAND	Cheffe équipe véhicules UD Hainaut	
Alexandre VUYLSTEKER	Technicien véhicules UD Hainaut	
Frédéric MODRZEJEWSKI	Chef d'UD Artois	
David BOUSSARD	Coordonnateur véhicules UD Artois	
Bruno DEVRED Grégory CARIN Pascal OPIGEZ	Techniciens véhicules UD Artois	
Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	Uniquement le service fait
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	J

Agents	Fonctions	Restrictions
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
En cas d'absence ou d'empêch	ement de Marc GREVET :	sans
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	
Agents	Fonctions	Restrictions
Sébastien CARRÉ		
Isabelle LIBERKOWSKI		
Frédéric MODRZEJEWSKI		
Arnaud DEPUYDT	Chefs UD	
Caroline DOUCHEZ		
Christelle TILLLIER par intérim		
Guillaume VANDEVOORDE		
Isabelle VALMONT		
Chantal MAIRECHE		
Michelle D'HOLLANDE	- Assistantes Chefs UD	
Marie-Christine GUIMARD	Assistantes Chers OD	
Nathalie ROHMER		
Sandrine FLANDRE		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Christèle HURTEKANT	1	
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	Uniquement le service fait
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	·
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

Agents	Fonctions	Restrictions
Rémy ZMYSLONY	Chef de la division territoriale de l'ASN	Action 9
En cas d'absence ou d'empêchement de Rémy ZMYSLONY :		/ Kodoli o
Jean-Marc DEDOURGE	Adjoint au Chef de la division	uniquement service fait

BOP : 203 - IST

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		
Serge LE GARZIC Rémi RIOU Boris LY Audrey DUPONT	Chargés de mission	sans
Guillaume MAILLET Gauthier CROCHU Christelle FOUACHE François GAUDRE Kathy GERME Isabelle HEROGUET Géry LELIÈVRE Bruno HERIPRET-COCQUEEL Emanuele NICOTERA Stéphane QUENY Djanffar Love SALIM M'KOU	Chargés d'études	sans
Cécile LAURENT Cédric NURDIN	Chargés d'affaires de procédure foncière	
Marie-Agnès BOISSEAU Émilie DEROSIÈRE Clotilde VERHOEVEN	Cheffes de Pôle et unités PFCP	
Pour le SSTV :		
Philippe VINCENT	Chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Ali BIDA	Chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	Chargée mission capacité professionnelle	
Vincent UYTTENHOVE	Chef unité support des contrôles	
	Adjoint au Chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Bella ANSEUR	Chargée de contrôle unité support des contrôles	
Frédéric DUBOIS	Chef unité contrôle Arras	sans
Pierre CONDE	Chef unité contrôle Prouvy	
Olivier THUILLIEZ	Chargé de contrôle unité de contrôle de Prouvy	
Matthieu FOURCROY	Chef unité contrôle Calais	
Lionel TOURTELIER	Chef unité contrôle Lille	
Robert HUGUET	Chef unité contrôle Beauvais	
Bruno CASTELAIN	Chef unité contrôle Aisne	

BOP: 207 - SC

Agents	Fonctions	Restrictions
Didier SOYER	Animateur sécurité routière	Uniquement le service
Sylvie DELPIERRE	Chargée mission sécurité routière	

BOP: 217 - CPPEEDMD

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SG :		
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	_
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint au responsable du pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Romuald GLACET	Gestionnaire unité immobilier	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	Actions 3 et 5
Jean-Marie CHOREIN Nicolas CAREMELLE Fabrice DELAVIEZ Julie DESRUMAUX Laurent LEGRAND Amandine ROSSIGNOL Christophe VANWINGENE	Agents pôle informatique	Uniquement les constatations de service fait
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Patrice FRÈRE Magali LOMBARDO Claire RIGAUD Catherine SITKO Sylvie TUYN	Gestionnaires	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	i.
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	
Pour le service Risques :		
Nicolas MASERAK	Chef de service	Action 3
Xavier STREBELLE	Adjoint au chef du service risques & responsable de la mission Sécurité Défense et Chargé-e de mission auprès du/de la cheffe du service Risques Transport et sûreté portuaire	Uniquement les constatations de service fait
Laurent CHAUVEL François CLERC Laurent COURAPIED Roger DHENAIN	Chefs de pôle	

Sarah MAUROUX	Responsable de l'unité sous-sol	
Nathalie GAFFET	Responsable unité prévision des crues	
Océane ANTOINE	Adjointe à la Cheffe Unité Prévision des crues	
Christophe BIADALA	Responsable unité de la sécurité des ouvrages hydrauliques	
Irène MEURICE Corinne MOMPACH Dominique AUDIC Isabelle RONDEAU Marie-Pierre DEKEYSER Sylvie HARDUIN Christine LECLERCQ Marie-Claude MERCIER	Assistantes	

BOP: 217 - CPPEEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le service Eau et Nature	•:	
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
Frédéric FLORENT-GIARD	Chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Christelle TILLIER	Chef du pôle Délégation de bassin Artois- Picardie par intérim	
François RIQUIEZ	Chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature et biodiversité	e
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	
Pour le service ÉCLAT :		
Adda DAHMANI Nadège DEFAUX	Assistantes	
Pour le service IDDÉE :		Action 3
Nathalie BOUDEVILLE	Assistante	Uniquement les constatations de service fait
Florence LECLERCQ	Assistante	
Pour le SSTV :		GOI VIGO IGIL
Lionel MIS	Chef du SSTV	-
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	
Philippe VINCENT	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
	Adjoint à la Cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
Florine MARX	Chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Ali BIDA	Chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	Chargée de mission capacité professionnelle	
Vincent UYTTENHOVE	Chef unité support des contrôles	

Patrick DEREUMAUX	Adjoint au Chef du pôle véhicules	
Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		Action
Corinne DECQ Isabelle LEROY Claudine SZYMANSKI	Assistantes	Uniquement les constatations de service fait
Pour les UD :		
Artois:		
Frédéric MODRZEJEWSKI	Chef d'UD	
Michèle D'HOLLANDE Marie-Christine GUIMARD	Assistantes	
Dominique LAHONDES	Administratif véhicules	
Hainaut :		
Isabelle LIBERKOWSKI	Cheffe d'UD	
Chantal MAIRECHE Christine AMENNOU	Assistantes	
Alexandre VUYLSTEKER	Technicien CT activité véhicules	
Olivier THUILLIEZ	Chargé de contrôle unité de contrôle de Prouvy	
Lille:		
Sébastien CARRÉ	Chef de l'UD de Lille	
Isabelle VALMONT	Assistante	
Littoral:		
Arnaud DEPUYDT	Chef d'UD	
Grégory LEFRANCOIS	Adjoint au chef de l'UD	
Nicolas PACAULT	Adjoint au chef de l'UD	
	Assistante	
Aisne :		
Caroline DOUCHEZ	Cheffe d'UD	
Anna DELARIBERETTE		
Fabienne MICHELIN-GRACIA	Assistantes	
Nathalie ROHMER	7	
Oise:		
Stéphane CHOQUET	Chef d'UD	
Christelle TILLIER	Adjointe du chef de l'UD	
Sandrine FLANDRE	Assistantes	
Marjorie BONNARD	Assistantes	
Somme :		
Guillaume VANDEVOORDE	Chef d'UD	
Hélène JEANNOT	Assistantes	
Christèle HURTEKANT		

Eliane GLOD		
-------------	--	--

BOP: 217 - CPPEEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions		
Pour la Direction :				
Perrine LESAVRE	Directrice de cabinet			
Denise HOSS Martine BOSCART Sylvie LENFANT	Assistantes			
Pour la MSPR :		9		
Élodie PATTE-GONDRAN	Responsable M.S.P.R.			
Laurence VANACKER	Adjointe à la responsable M.S.P.R.	*		
Émilie SZWAGROWSKI Olivier WATRELOS Chantal MALOBERTI Evelyne LEEUWERCK Géraldine TRICOT Sabrina POTEZ	Assistant(e)s			
Barbara DE BLOCK	Infirmière			
Pour mission Qualité - Écores	sponsabilité :			
Didier DARGUESSE	Responsable qualité			
Émilie LAGASSE	Chargée de mission Ecoresponsabilité	*		
Pierre MAGNOLIA	Chargé de mission qualité et contrôles internes	Action 3		
Pour la mission Sécurité - Dé	fense :	Uniquement les constatations		
Xavier STREBELLE	Adjoint au chef du service risques & responsable de la mission Sécurité Défense et Chargé-e de mission auprès du/de la chef-fe du service Risques Transport et sûreté portuaire	de service fait		
Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	Chargés de mission			
Pour le Service Juridique Mut	ualisé :			
Sylvain GATHOYE	Chef de service			
Christelle FREMEAU	Assistante du Chef de service			
Maÿlis RIGOT	Adjointe au Chef de service, Cheffe du pôle Affaires générales et environnement			
Justine LARDEUR	Cheffe du pôle Travaux et contrats publics	1		
Marjorie DESPLANQUES- DECONINCK	Adjointe au Chef de service en charge des affaires juridiques d'Amiens, Cheffe du pôle contentieux administratif urbanisme et éoliennes	e		
Delphine BIGEARD	Cheffe du pôle contentieux pénal urbanisme et ICPE			
Béatrice VIDRIL	Cheffe du pôle Contentieux et affaires juridiques			

Catherine CROUTELLE	Assistante du pôle Contentieux et affaires juridiques		
Pour le SMMAPAC :			
Loïc VANDERPLANCKE	Chef du service		
Thibaut FOURDRIN	Adjoint au Chef de service, Chef du CPCM		
Véronique ZIEMBA	Adjointe au Chef du CPCM	Action 3	
Laurence CELMIS	Cheffe du pôle GA-Paie-Retraite	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	Adjoint.e à la Cheffe du pôle GA-Paie- Retraite, Cheffe de l'unité GA-Paie	Uniquement les constatations de service fait	
Olivier BURY	Chef du pôle Achats-Marchés		

BOP: **723 - 354 - 349**

Agents	Agents Fonctions	
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe au responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	Uniquement les
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	constatations de
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	service fait
Stéphane DUFRIER	phane DUFRIER Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Didier CARON	ier CARON Assistant « activité véhicules »	
Rémi HELINCKX	emi HELINCKX Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	ristophe ERRARD Adjoint au responsable du pôle informatique	

Article 5:

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique, les constatations de service fait ainsi que la transmission des ordres à payer flux 3 et 4 :

BOP: 203

Agents	Fonctions		
Pour le SMI :			
Séverine FEBVRE	Chef de service SMI		
Nicolas LENOIR	Adjoint au Chef du SMI, Chef du service par intérim		
Marie-Agnès BOISSEAU	Cheffe Pôle Finances Commande Publique		
Émilie DEROSIÈRE	Responsable d'unité, Adjointe à la Cheffe Pôle Finances Commande Publique		
Clotilde VERHOEVEN	Responsable d'unité, référente commande publique		

BOP: Tous BOP

Agents	Fonctions		
Pour le SG :			
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux		
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux		
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier		
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier		
Patrice FRERE Magali LOMBARDO Claire RIGAUD Sylvie TUYN Catherine SITKO	Gestionnaires		
Florence BAUDOT-HERY Nathalie BOULET Isabelle JOSSELIN Pamela SAGEOT Peggy VALET	Chargées de mission		
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique		

Article 6:

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV)

Agents	Fonctions	Programmes	
Odile ADJANOH			
Malika MOUDIR	Continuo neigo vertido en (OV)	Tous programmes	
Virginia RIBEIRO DA COSTA	Gestionnaire valideur (GV)		
Françoise ROËLENS			

Article 7:

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « service Gestionnaire » (SG)

Listes des chargés de voyages en DREAL

Services	Périmètre Nord	Périmètre Sud		Périmètre Nord	Périmètre Sud
Direction Sécurité Défense	Martine BOSCART Denise HOSS	Sylvie LENFANT	SMMAPAC	Loic VANDERPLANCKE Thibaut FOURDRIN Mégane D'ALMEIDA	Loic VANDERPLANCKE Thibaut FOURDRIN Mégane D'ALMEIDA
Qualité – Éco-responsabilité	Emilie LA	GASSE	ѕум	Christelle FREMEAU	Catherine CROUTELLE
Communication	Maryline DELATOUR		UD ARTOIS	Michelle DHOLLANDE Marie-Christine GUIMARD	-
MSPR	Evelyne LEEUWERCK Olivier WATRELOS Emilie SZWAGROWSKI		UD HAINAUT	Chantal MAIRECHE	
SG	Virginia RIBEIRO Odile ADJANOH	Françoise ROELENS Christian KORNOUTYTCH	UD LILLE	Isabelle VALMONT	-
Risques	Corinne MOMPACH	Marie-Claude MERCIER	UD LITTORAL	Aline WIERRE	•
Eau et Nature	Liliane VASSEUR	Catherine BLANGER Michèle MANDEL Christelle SEVEL	UD AISNE	•	Anna DELARIBERETTE Roselyne LAMBERT Fabienne MICHELIN-GRACIA Nathalie ROHMER
ECLAT	Adda DAHMANI Nadège DEFAUX	-	UD OISE	, F	Sylvie AMELINE Sandrine FLANDRE Sandrine LESAGE
IDDEE	Fatiha AZZAOUI Nathalie BOUDEVILLE Nathalie DELATTRE-DUTERTE Pascale LEBLOND Florence LECLERCQ	Sylvie MODESSE	UD SOMME	-	Hélène JEANNOT Christèle HURTEKANT
SSTV	Caroline BATTEUX Christine LOISELEUX Nathalie PICAUD	Caroline BATTEUX Christine LOISELEUX Nathalie PICAUD	ASN	Elisabeth LETURQUE Nathalie LEROY Christine WALLARD	-
SMI	Corinne DECQ Isabelle LEROY Claudine SZYMANSKI	Sylvie LENFANT	-	, -	- ,

- à exercer le rôle FC (facturation centralisée) :

DREAL Hauts-de-France:

Marie-Dominique D'HALLUIN Virginia RIBEIRO DA COSTA Françoise ROËLENS Emmanuel ORY Christian KORNOUTYTCH

ASN:

Rémy ZMYSLONY Nathalie-Claude LEROY Elisabeth LETURQUE Christine WALLARD

Article 8:

Subdélégation de signature est donnée aux agents membres du Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL,

ainsi que pour le compte des services délégants suivants :

- SGCD du Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme,
- DDT(M) du Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme,
- DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme,
- DRAAF Hauts-de-France,
- ENTE,
- CVRH,
- DIRN,

Sur les BOP:

- 348 pour les seuls actes relatifs à la construction de la nouvelle Cité administrative de Lille,
- -113 134 135 143 148 149 159 174 181 190 203 205 206 207 215 217 349 354 362 363 364 721 723 724,

Pour les actes suivants :

Agents	Profils	Actes délégués :
Thibaut FOURDRIN Fatma BRAHIMI Véronique CAREYE Aurélie GOURGUECHON Lydie HAUTIER Éric LAUWERIE Véronique ZIEMBA	Valideurs	 les propositions d'engagements juridiques auprès du CBR, les validations des engagements juridiques, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, toutes correspondances, ampliations, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes toutes pièces comptables relatives aux immobilisations
Unité Achats Subventions :		
Guillaume CAPPON Lydie HAUTIER Virginie HOUSSEAU Marie LAROSE Didier LAURENT Benoît ROUGERON	Chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Vacataires : Marine COPIN Gaëtan FLINOIS		,
Unité Marchés Complexes		100
Jean-François BARBET Aurélie GOURGUECHON Angélique HOUSSIN Sophie GOETHALS	Chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Unité Prestations Sociales RNF		
Virginie ANQUEZ Hélène CONCEICAO Aurélie MALADRY	Chargé-es de prestations comptables	certification du service fait

Vacataires :	
Sephora CHERIGUI	

Article 9:

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégataires ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au Responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

Article 10:

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de l'Oise, accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

20 JUIL, 2021

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France

Laurent TAPADINHAS





Décision du 20 juillet 2021 portant délégation de signature aux collaborateurs de Monsieur Jean-Michel THILLIER, Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France

Je soussigné Jean-Michel THILLIER, Directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-

France,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action

des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 38, 43 et 44,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 de Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, me conférant délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion et au

fonctionnement des services sur lesquels j'ai autorité,

Et conformément aux modalités prévues en matière de subdélégations de signature résultant de l'application du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de

signature des Préfets et des Hauts-commissaires de la République,

<u>DÉCIDE</u>

Article 1er - Dans le cadre de leurs attributions à la tête des circonscriptions douanières régionales des Hauts-

de-France, délégation de signature est donnée respectivement :

pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Lille, qui couvre les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe, dans le département du Nord, à Monsieur Simon DECRESSAC, Directeur régional des douanes et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à MM Raphaël SPILLMANN, Jean-Marc DEMEYERE et Jean-Philippe CHIKH, respectivement Directeur des services douaniers de 2ème classe, Chef du pôle orientation des contrôles, Inspecteur principal des douanes de 1ère classe, Chef du pôle action économique et Inspecteur régional de 1ère classe, Chef du secrétariat

général régional.

pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Dunkerque, qui couvre l'arrondissement de

Dunkerque dans le département du Nord et l'ensemble du département du Pas-de-Calais, à Monsieur Gilbert

Direction interrégionale des douanes des Hauts-de-France Secrétariat général 5 rue de Courtrai CS 10683 59033 LILLE Cedex

Site Internet: www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Amandine SERRA/Marie-Pierre BRAET

Tél.: 09 702 71 272/271

Courriel: amandine.serra@douane.finances.gouv.fr

Réf.: SGDI 21 - 20 156

BELTRAN, Directeur régional des douanes et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à MM Jean-Claude GUELL, Jean-Baptiste KIMMEL et Jérôme REY, respectivement Directeur principal des services douaniers, Chef du pôle orientation des contrôles, Inspecteur principal de 2ème classe, Chef du pôle action économique et Inspecteur régional de 3ème classe, Chef du secrétariat général régional.

pour la Direction régionale des douanes et droits indirects de Picardie, à Monsieur Philippe MARNAT, Directeur régional des douanes et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à MM David LILLETTE, Jean-Michel POLLET et Mme Monique DELANNOY, respectivement Directeur des services douaniers de 2ème classe, Chef du pôle orientation des contrôles, Chef de service comptable de 2ème classe fonctionnelle, Chef du pôle action économique et Inspectrice régionale de 1ère classe, Cheffe du secrétariat général régional.

<u>Article 2</u> - Pour la Direction interrégionale des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, dont la compétence territoriale s'étend à l'ensemble de la région Hauts-de-France, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, la délégation de signature qui m'a été accordée sera exercée, dans le cadre de leurs attributions, respectivement par :

- Madame Frédérique DURAND, Administratrice, Adjointe au Directeur interrégional;
- Madame Valérie JIMENEZ, Administratrice, Cheffe de la Recette Interrégionale;
- Madame Bénédicte MOREL, Directrice des services douaniers de 2ème classe, Cheffe du pôle gestion des ressources humaines ;
- Madame Viviane BOURCEAU, Inspectrice principale de 1ère classe, Cheffe du pôle logistique et informatique;
- Monsieur Stéphane GUREGHIAN, Directeur des services douaniers de 1ère classe, Chef du pôle performance et contrôles internes;
- Madame Marie-Pierre BRAET, Inspectrice régionale des douanes de 1ère classe, secrétaire générale.

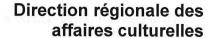
<u>Article 3</u> - La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise au Préfet et publiée au Recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture du Nord.

Article 4 - La présente décision annule et remplace la décision du 31 mars 2021.

Fait à Lille, le 20 juillet 2021

L'Administrateur général des douanes, Directeur interrégional à Lille

Jean-Michel THILLIER





Liberté Égalité Fraternité

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale

Le directeur régional des affaires culturelles,

Vu l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles ;

Vu l'ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants ;

Vu le code du travail et notamment son article R 7122-13 relatif à la licence entrepreneur de spectacles vivants ;

Vu le code du patrimoine livre V traitant de l'archéologie et le livre VI traitant des monuments historiques, des sites patrimoniaux remarquables et de la qualité architecturale; le livre III traitant des bibliothèques notamment ses articles R.311-5, R.312-2 et R.312-3; le livre ler traitant des dispositions communes à l'ensemble du patrimoine culturel notamment les articles R.114-6 à R. 114-17; le livre IV relatif aux musées;

Vu le code de l'éducation, livre VII notamment ses articles L.759-5 et R759-9 et suivants

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture notamment son article 11;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1201 du 24 décembre 1997 pris pour l'application au ministère de la culture et de la communication du 2° du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatifs aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

Vu le décret n°2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles :

Vu le décret n°2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

Vu le décret n° 2011-993 du 23 août 2011 relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu le décret n° 2011-994 du 23 août 2011 relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles :

Vu le décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du Ministère de l'Intérieur portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe);

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n°2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;

Vu le décret n° 2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif aux entrepreneurs de spectacles vivants ;

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État;

Vu le décret n°2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture ;

Vu le décret n°2020-112 du 11 février 2020 modifiant le décret n°2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label "Centre culturel de rencontre" :

Vu le décret n°2020-195 du 4 mars 2020 portant diverses dispositions relatives aux bibliothèques ;

Vu le décret n°2020-1371 du 10 novembre 2020 relatif à la déconcentration de l'appellation «musée de France » ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2009 relatif aux modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édiction ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;

Vu l'arrêté de la ministre de la culture du 02 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France :

Vu la circulaire n° NOR/PRMX/1425854C du 28 octobre 2014 relative au protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu la circulaire du 27 décembre 2019 de la secrétaire générale du ministère de la culture relative à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs déconcentrés du ministère de la culture ;

ARRETE

<u>Article 1</u>er – Subdélégation de signature est donnée selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral susvisé à :

- Madame Arielle-Emilie FANJAS, directrice régionale adjointe
- Madame Hélène DRON, secrétaire générale

pour signer les actes suivants :

- 1°) toutes les correspondances relatives à l'instruction et au suivi des affaires entrant dans le cadre de ses attributions.
- 2°) tous les actes et les correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement interne de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
- 3°) tous les actes et les décisions relatifs à la gestion des personnels et des locaux affectés à cette direction,
- 4°) les ordres de missions des agents de la direction régionale des affaires culturelles, amenés à se déplacer tant en France qu'à l'étranger,
- 5°) toutes les décisions et actes relatifs à l'archéologie préventive et programmée en application du livre V du code du patrimoine,
- 6°) en matière de redevance d'archéologie préventive, les décisions et titres de perception établis en application des articles L.524-2 et suivants du code du patrimoine,
- 7°) toutes les décisions et actes relatifs aux monuments historiques en application du livre VI titre II du code du patrimoine,
- 8°) les arrêtés portant attribution des licences d'entrepreneurs de spectacles ainsi que les récépissés de déclaration préalable à la représentation d'un spectacle occasionnel,
- 9°) les autorisations des baux d'immeubles à usage de spectacles, des locations, sous-locations et cessions de fonds de commerce d'entreprises de spectacles,
 - 10°) les autorisations de changement d'affectation ou de démolition d'une salle de spectacles publics,
- 11°) les décisions d'agrément, de renouvellement et de retrait d'agrément des établissements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,
- 12°) les décisions d'autorisation de déclassement de documents anciens, rares ou précieux appartenant à des communes ou EPCI,

- 13°) les autorisations d'échanges des collections de l'État entre les bibliothèques dépositaires relevant des collectivités territoriales ou de leurs groupements,
- 14°) les décisions de nomination et renouvellement des conservateurs et conservateurs délégués des antiquités et objets d'art (CAOA et CDAOA),
- 15°) les décisions d'inscription au tableau régional des architectes des personnes physiques ressortissantes d'Etats non membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Article 2 - Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation est accordée respectivement à :

Secrétariat général

- Madame Florence REIX, responsable de site d'Amiens, pour signer les actes cités au 1° de l'article 1er
- Madame Isabelle LAURENT, responsable ressources humaines, pour signer les actes cités au 3° de l'article 1er

Pôle Patrimoines et Architecture

- Monsieur Christian DOUALE, directeur adjoint délégué chargé des Patrimoines et de l'Architecture, pour signer les actes cités aux 1°, 5°, 6° et 7° de l'article 1^{er}
- Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie, pour signer les actes cités aux 1°, 5° et 6° de l'article 1er
- Monsieur Philippe HANNOIS et Monsieur Alexandre AUDEBERT conservateurs régionaux adjoints de l'archéologie, pour signer les actes cités aux 1° et 5° de l'article 1er
- Monsieur Franck SENANT, conservateur régional des monuments historiques, pour signer les actes cités au 1° et 7° de l'article 1er
- Madame Françoise LATY et Madame Mathilde MEREAU, conservatrices régionales adjointes des monuments historiques, pour signer les actes cités aux 1° et 7° de l'article 1er
- Madame Sylvie GRANGE, conseillère pour les musées, pour signer les actes cités au 1° l'article 1er
- Monsieur Cédric MAGNIEZ, conseiller pour les musées, pour signer les actes cités au 1° l'article 1er
- Madame Delphine DROUSSENT, conseillère pour l'architecture, pour signer les actes cités au 1° de l'article 1er

Pôle Création

- Monsieur Pierre HARAMBURU, directeur adjoint délégué chargé de la Création, pour signer les actes cités au 1° et 8° de l'article 1^{er}

Pôle Publics, Territoires et Industries Culturelles

- Madame Peggy LE ROY, directrice adjointe déléguée chargée du Pôle Publics, Territoires et Industries Culturelles, pour signer les actes cités au 1° de l'article 1^{er}
- <u>Article 3</u> Sont exclus de cette délégation générale et demeurent réservés à la signature de Monsieur le préfet de région Hauts-de-France :

- 1) Les correspondances et saisines administratives adressées :
- aux ministres
- aux parlementaires, au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux
- aux cabinets ministériels et aux administrations centrales
- aux maires des communes chefs lieux de département et les EPCI de leur ressort
- 2) Les mémoires introductifs d'instance et correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'État.

<u>Article 4</u> – L'arrêté du 7 décembre 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale est abrogé.

<u>Article 5</u> – Monsieur Hilaire MULTON, en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

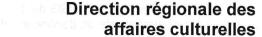
Fait à Lille, le 20.07.2021

Pour le Préfet et par délégation, Le directeur régional des affaires culturelles,

Hilaire MULTON

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>







Liberté Égalité Fraternité

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés

Le directeur régional des affaires culturelles,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration :

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 02 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hilaire MULTON, en qualité de directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

Vu la circulaire de la direction de budget n°DF-MGFE-13-3242 du 4 décembre 2013 du ministère de l'économie et des finances relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services placés sous son autorité;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu la décision n° 30 du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 :

Vu la décision du 31 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P224 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P334 « livre et industries culturelles » pour les services placés sous son autorité :

Vu la décision du 3 avril 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P175 « patrimoines » pour les services placés sous son autorité ;

Vu la décision du 7 avril 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P131 « création » pour les services placés sous son autorité ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u> - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est accordée selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 susvisé à :

- Madame Arielle-Emilie FANJAS, directrice régionale adjointe
- Madame Hélène DRON, secrétaire générale
- Madame Séverine POULMARCH, responsable du service des affaires financières
- Madame Emilie BOULANGER, adjointe au responsable du service des affaires financières
- Madame Florence REIX, responsable de site d'Amiens
- Monsieur Christian DOUALE, directeur adjoint délégué chargé des Patrimoines et de l'Architecture, pour tous les actes attributifs de subvention concernant le BOP 175 dont le montant de la participation financière de l'Etat est inférieur à 350 000 euros et pour les actes concernant les travaux d'entretien du BOP 175 Patrimoines inférieurs au seuil des marchés de procédure adaptée.
- Monsieur Franck SENANT, conservateur régional des monuments historiques, pour tous les actes attributifs de subvention concernant le BOP 175 dont le montant de la participation financière de l'Etat est inférieur à 350 000 euros et pour les actes concernant les travaux d'entretien du BOP 175 Patrimoines inférieurs au seuil des marchés de procédure adaptée.

Article 2 - Demeurent réservés à la signature de Monsieur le préfet de la région Hauts-de-France :

- tous les actes attributifs de subvention dont le montant de la participation financière de l'Etat est supérieur à 350 000 euros,
- quel qu'en soit le montant :
 - . en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle budgétaire régional, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
 - . les ordres de réquisition du comptable public,
 - . les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement des dépenses,
 - . toutes les correspondances, dans le domaine budgétaire, avec l'administration centrale.

<u>Article 3</u> - L'arrêté du 4 mars 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés est abrogé.

<u>Article 4</u> - Monsieur Hilaire MULTON, en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hautsde-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le

20.07.2021

Pour le Préfet et par délégation, Le directeur régional des affaires culturelles,

Hilaire MULTON

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Arrêté préfectoral désignant Monsieur Louis LE FRANC Préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance zonale

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord Préfet de la région Hauts-de-France Préfet du Nord

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi d'orientation n° 92 -125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R.122-36;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Anne CORNET en qualité de préfète déléguée pour la défense et la sécurité pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais :

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Vu l'absence pour déplacement hors de la zone de Madame Anne CORNET, préfète déléguée pour la défense et la sécurité du vendredi 9 juillet matin au dimanche 1^{er} août 2021 dans la soirée ;

Vu l'absence pour congés de Monsieur Georges François LECLERC, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél.: 03 20 30 59 59 - Fax: 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur: facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Monsieur Louis LE FRANC assurera la suppléance zonale du jeudi 22 juillet 2021 matin au dimanche 25 juillet 2021 inclus.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et notifié à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Fait à LILLE, le 20/07/2021

Georges François LECLERC



Arrêté n° 2021- 021

portant création de la délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.222-16-4 et R.222-24-4;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la Région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;

VU l'avis du Comité régional académique en date du 19 décembre 2019 et la décision du Comité régional académique du 27 janvier 2021 et du 16 juin 2021 ;

VU l'avis des comités techniques spéciaux académiques des académies d'Amiens et de Lille réunis conjointement le 23 juin 2021:

VU l'avis des comités techniques académiques des académies d'Amiens et de Lille réunis en formation conjointe le 5 juillet ;

Arrête:

Article1er

En application de l'article R222-24-4 du code de l'éducation nationale, il est créé à compter du 1^{er} septembre 2021 dans la région académique Hauts-de-France une délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC). Cette délégation, placée sous l'autorité hiérarchique de la rectrice de région académique, est intégrée au sein du département en charge de l'accompagnement des politiques éducatives. Ce service est bi-sites.

Le département en charge de l'accompagnement des politiques éducatives intègre, outre la DRAREIC, la délégation de région académique au numérique éducatif (DRANE) et, à terme, la délégation de région académique à l'action culturelle (DRAAC).

Article 2

La délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération assure une mission générale d'appui à l'élaboration de la politique des relations européennes et internationales et à la coopération en région académique, à son suivi et à son évaluation. A ce titre, la DRAREIC assure en particulier les missions suivantes à l'échelle de la région académique :

- élaboration de la stratégie régionale des relations européennes et internationales et de coopération
- veille sur l'ensemble des programmes européens et internationaux et appui à l'ingénierie de ces programmes
- relations avec le conseil régional
- mutualisation d'actions, notamment de formations
- initiative, pilotage et mise en œuvre de partenariats de région académique

Article 3

La délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC) est organisée en bi-site, sur les deux sites des rectorats d'Amiens et de Lille.

Article 4

La délégation de région académique est dirigée par un responsable régional, délégué de région académique, qui coordonne l'action des deux sites d'implantation de la délégation. Le délégué de région académique est assisté d'un adjoint placé sous son autorité hiérarchique.

L'emploi de délégué de région académique est implanté au rectorat de l'académie de Lille ; celui de son adjoint est implanté au rectorat de l'académie d'Amiens.

Le délégué de région académique est placé sous l'autorité hiérarchique de la rectrice de région académique. Les services de la délégation sont placés sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général de région académique.

Le délégué de région académique établit un projet de service pluriannuel et remet chaque année à la rectrice de région académique un rapport d'activité de la délégation de région académique dressant le bilan de l'année écoulée.

Le délégué de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération et son adjoint sont désignés par arrêté de la rectrice de région académique.

Article 5

La délégation de région académique bénéficie de 8,2 ETP à la date de création.

Les personnels de la délégation de région académique sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité hiérarchique du délégué de région académique.

L'évaluation des personnels du service régional relève de la responsabilité du délégué de région académique.

Article 6

En leur qualité de conseillers techniques, le délégué de région académique et son adjoint assurent une fonction d'expertise auprès des recteurs des académies d'Amiens et de Lille.

Article 7

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2021.

Article 8

Le secrétaire général de la région académique Hauts-de-France et les secrétaires généraux des académies d'Amiens et de Lille, chacun pour ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 19 juillet 2021

Valérie CABUIL